

Conseil Municipal 26 Mai 2014

Notre groupe Tous pour Courbevoie comporte des conseillers municipaux élus, des membres du PS, de EELV et du Modem, ainsi que des habitants de Courbevoie décidés à s'investir pour leur ville.

Les conseillers municipaux du groupe élus au Conseil municipal et leurs domaines d'intervention respectifs sont :

Jean-André Lasserre, conseiller général des Hauts de Seine et président du groupe Tous pour Courbevoie

Joëlle Paris (Affaires scolaires)

Karim Larnaout (Vie économique, emploi, artisans et marchés)

Cécile Boucherie (Sport et Culture)

Jean-Philippe Elie (Affaires sociales et petite enfance)

Corinne Leroy-Burel (Patrimoine, Urbanisme et environnement)

Alban Thomas (Finances et Ressources Humaines)

En cohérence avec leurs champs de compétences, ces élus siègent dans les commissions suivantes :

Commission consultative des services publics locaux : Alban Thomas

Commission d'Appel d'Offres : Alban Thomas (suppléante : Corinne Leroy-Burel)

Commission de Délégation de service public : Alban Thomas (suppléante : Corinne Leroy-Burel)

Centre communal d'Action Sociale : Jean-Philippe Elie et Joëlle Paris

Conseil d'Administration du VAL : Jean-Philippe Elie et Joëlle Paris

Trois des élus municipaux du groupe Tous pour Courbevoie siègent également au Conseil de la Communauté d'Agglomération. Ce sont :

Jean-André Lasserre

Joëlle Paris

Karim Larnaout

Ensemble, depuis notre élection en Mars 2014, nous agissons au quotidien pour vous représenter dans les diverses instances municipales et aux Conseils Municipaux. Tous les dossiers qui nous sont communiqués sont étudiés avec attention et nous nous engageons à aller au-delà des documents de synthèse proposés par la mairie et à réclamer la totalité des documents nécessaires à la compréhension des sujets.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2014 a été rédigé par le groupe Tous Pour Courbevoie, et reflète fidèlement la position des élus. Nous filmons intégralement le conseil municipal afin que tous les habitants de notre ville puissent y avoir facilement accès. Les enregistrements sont disponibles sur notre site www.touspourcourbevoie.fr.

Si vous souhaitez nous interpeller, nous rencontrer, nous interroger, vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes :

 touspourcourbevoie@gmail.com
 06.73.70.44.45
 www.facebook.com/JeanAndreLasserre
 @JALasserre

Au plaisir de vous rencontrer, vous entendre ou vous lire.

Jean André Lasserre, Président du groupe municipal Tous pour Courbevoie

Dossiers du CM arrivés Mardi 20 mai à 17h50 au domicile des élus.

- *Pouvoirs*
- *Délibérations*
- *Décisions administratives*
- *Décisions marchés publics*
- *Questions orales*

Absences :

- Eric Cesari
- José Da Noscimiento
- Caroline Cornu

1. INTRODUCTION

Jean-André Lasserre fait une intervention en début de conseil pour rappeler que les documents demandés ne nous sont toujours pas communiqués + toujours pas de réponses aux courriers envoyés le 12 avril.

Jacques Kossowski précise que les courriers ont été envoyés ce jour...et qu'ils vont bientôt arriver.

Jean-André Lasserre demande également pourquoi les **Commissions** mises en place ne se sont toujours pas réunies, malgré 3 séances du CM. Ex :

- Commission finances : DOB, le BP, une 1^{ère} DM.
- Commission urbanisme : Ecole Lamartine, rue JP Timbaud, Square Kilford, Avenue Gambetta..., modification du PLU, travaux soumis à déclaration préalable...
- Commissions Sport / Culture : attribution de subventions aux associations culturelles et sportives, inscriptions par internet aux activités,
- Commission Affaires scolaires : Etat d'avancement de la réforme des rythmes, fixation des seuils de quotient familial, cantine le mercredi, inscriptions aux activités périscolaires conditionnées par le paiement à jour de la cantine...

Jean-André Lasserre demande que les commissions se réunissent **au moins une fois avant chaque Conseil Municipal**, avec l'ensemble des dossiers qui seront présentés.

2. DELIBERATIONS

1. Avis sur la révision du Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. (Présentation par Jacques Kossowski)

Le Schéma a été voté au Conseil Général 92 en Décembre 2013.

La Commission consultative des gens du voyage est **présidée par le Préfet et le Président du Conseil Général.**

La loi Besson contraignant les communes de plus de 5000 habitants à réaliser un schéma d'accueil date de 1990. Seule Colombes a réalisé un terrain d'accueil familial. Il est précisé que tout se passe très bien et aucun problème de voisinage

D'après le Schéma Départemental, 16 places doivent être réalisées par Courbevoie, mais la délib mentionne qu'il n'y a pas de place disponible pour en créer.

- Pour Courbevoie, 16 places correspondent à une surface de 2400 m² (1 place = 150 m²)
- Pour Puteaux, 8 places correspondent à une surface de 1200 m²
- Si on raisonne en CA Seine Défense, 24 places doivent être réalisées.

La circulaire du 17 décembre 2003 précise que l'Etat finance 70% de la dépense HT de réalisation de terrains familiaux dans la limite du plafond des subventions - décret 2001 -541 du 25 juin 2001 = 15 245 €/ place

Le Schéma Directeur dispose que pour se mettre en conformité, la Commune a trois possibilités :

1. La commune réalise et gère elle-même une aire d'accueil sur son propre territoire (ce qui n'est pas le cas)
2. La commune transfère sa compétence à la CA Seine Défense qui est chargée de mettre en œuvre le Schéma Départemental (ce n'est pas le cas non plus...)
3. La Commune passe avec une autre commune du même secteur géographique une convention intercommunale qui détermine le montant de la contribution pour cette aire d'accueil soit réalisée sur le territoire de cette autre commune (pas de convention à notre connaissance...)

Intervention de Joëlle Paris- Groupe Tous pour Courbevoie:

Je ne reviendrai pas ici sur l'injustice d'Etat faite aux gens du voyage en France, rabaissés au rang de sous citoyens à plus d'un titre.

Puisqu'il semble ressortir de l'explication fournie au conseil que le foncier disponible fait défaut sur le territoire de Courbevoie, vous nous proposez en quelque sorte de déplacer nos 16 places de caravanes chez les voisins, soit 2400 m².

Le schéma départemental permettant ce type d'accord. Fort bien, mais vous n'indiquez pas ici quelle généreuse commune voisine accepte de prendre notre part en plus de la sienne ?

Cette délibération nous explique que la densification à Courbevoie ne permet pas l'accueil de 16 familles de Tziganes, d'autant qu'elle s'est intensifiée au cours des 12 années passées. Mais la 1ere loi Besson faisant obligation aux communes de plus de 5000 habitant de prévoir une aire d'accueil date du 31 mai 1990 : il y a 24 ans. Elle a été suivie de celle du 5 juillet 2000 : il y a 14 ans. Courbevoie a donc raté deux rendez-vous pour se mettre en conformité avec ses obligations légales.

Il est indiqué dans l'explication qui nous est fournie qu'il y a « non reconduction des subventions de l'état ».

Nous souhaiterions avoir des explications car c'est contradictoire avec le dossier détaillé du schéma que j'ai consulté, ou j'ai bien lu les chiffres suivants : par la circulaire du 17 décembre 2003, l'état finance 70% HT des terrains familiaux dans la limite du plafond de 15 245 € / place. (X 16 = 243 920 €)

Cela fait 24 ans qu'on ne fait rien. N'est-il pas temps de nous montrer exemplaires ?

QUESTIONS POSEES PAR LE GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE:

Quelles sont donc les mesures prises par Courbevoie pour se mettre en conformité avec ce Schéma Directeur ?

Avec quelles communes « du même secteur géographique est signée une convention intercommunale fixant la contribution financière de l'aménagement et la gestion d'une ou plusieurs aires d'accueil qui seront implantés sur le territoire d'une commune partie à la convention » ?

Si cette convention existe, avec quelle commune ?

Quel est le montant de la contribution ?

Réponse de Jacques Kossowski :

« C'est difficile de trouver des emplacements car il y a peu de foncier disponible. Dans la perspective d'élargir notre agglomération, on pourrait trouver des places, mais à condition que l'Etat continue de participer financièrement. L'Etat participe à hauteur de 70%, j'attends qu'il finance également les 30% restant » (ce qui n'est pas légal puisque qu'une collectivité ne peut être subventionnée à plus de 80%...)

Jacques Kossowski s'énerve quand Jean-André Lasserre lui demande de lui préciser avec quelles communes il a déjà engagé des discussions.

Jacques Kossowski : « je ne vous le dirais pas, je vous en parlerai quand les discussions seront bien avancées ».

AVIS DEFAVORABLE DEMANDE PAR JACQUES KOSSOWSKI

VOTE CONTRE L'AVIS DEFAVORABLE PAR LE GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

2. **Travaux de ravalement soumis à déclaration préalable** (Présentation par Jacques Kossowski)

Intervention de Corinne Leroy-Burel – Groupe Tous pour Courbevoie, qui soulève quelques incohérences dans le dispositif

Les élus de la majorité sont très impatients et agressifs...

VOTE POUR DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

3. **Exonération totale de l'impôt sur les spectacles, jeux et divertissements pour les compétitions sportives locales organisées par des associations à but non lucratif** (Présentation de Patrick Gimonet)

Délibération prise chaque année par la Ville.

VOTE POUR DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

4. **Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Perce-Neige** (Présentation de Patrick Gimonet)

En septembre 2013, le Groupe TPC a voté **POUR** la cession de l'immeuble destiné au Foyer des Varois et **POUR** que la Ville se porte garante de l'emprunt effectué par l'Association.

Les travaux de rénovation de l'immeuble sont à la charge du propriétaire (la Ville). Mais étant donné que PERCE NEIGE à l'intention de réaliser d'autres travaux dans cet immeuble, elle demande à la Ville de lui verser le montant des travaux de rénovation pour qu'elle réalise elle-même ces travaux.

La délibération prévoit de verser à Perce-Neige une **subvention d'équipement de 326 700 €** pour les travaux de rénovation de l'immeuble.

Le Groupe TPC a demandé pour information, la convention entre la Ville et PERCE NEIGE par mail, mais elle n'a pas été transmise.

VOTE POUR DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

5. **Décision modificative** (Présentation de Patrick Gimonet)

Montant de la DM en équilibre : **124 304 €**

- 30 000 € de subvention au SFOC
- 16 000 € de subvention à ANIMACOEUR
- 5 000 € à la Croix-Rouge
- 1 000 € à l'Association CIEUX
- 11 661 € subvention exceptionnelle à OGEC Ste Geneviève

a. Subvention SFOC (Stade Français de Courbevoie – Natation)

Montant de **30 000 €** en fonctionnement (30 000 € pour le sweam show)

Dans le dossier, on apprend que le SFOC a mis en place des commissions internes. Les membres de l'opposition n'y sont pas conviés.

b. Subvention ANIMACOEUR –

Subvention de 16 000 € - même montant que les précédentes années.

Ci-dessous les interventions du groupe TPC lors du dernier mandat :

16 novembre 2011

http://courbevoie.typepad.fr/une_autre_ambition_pour_c/2012/11/courbevoie-le-projet-animacoeur-pose-probleme-.html

6 avril 2012

http://courbevoie.typepad.fr/une_autre_ambition_pour_c/2012/04/courbevoie-fourriere-et-ramassage-des-animaux-morts-.html

12 juin 2013

http://courbevoie.typepad.fr/une_autre_ambition_pour_c/2013/06/courbevoie-le-budget-2013-animacoeur-pattounes-sans-toit-memes-actions-mais-subventions-differentes-.html

12 septembre 2013

http://courbevoie.typepad.fr/une_autre_ambition_pour_c/2013/09/animacoeur-scandale-association-presidee-par-conseillere-municipale.html

Rappel subvention 2014 votées au BP en avril

- Secours populaire 1000 €
- Secours Catholique 1000 €
- Restos du cœur 4300 €
- Croix rouge 5000 €

Soit 11 300 €

Intervention Alban Thomas

Nous étions intervenus l'an dernier au sujet de cette association qui s'occupe des chats errants.

Nous soulignons à l'époque que cette association n'avait pas fait la preuve de sa capacité à gérer son budget, provenant exclusivement des deniers publics, et avait ainsi amassé une cagnotte de près de 18000 € en 2 ans seulement !

Nous nagions d'ailleurs en plein conflit d'intérêt car la présidente de l'association -Mme Doré- était aussi conseillère municipale et défendait elle-même sa subvention, en toute illégalité...

Notre intervention avait finalement convaincu la municipalité de ne pas augmenter la subvention de 16000 €, déjà très élevée.

Cette association a toujours des difficultés à stabiliser son budget : 10.000 € de dépenses en 2011, 6.000 € en 2012, 27.000 € en 2013, 37.000 € prévus en 2014.

Quel serait son rythme de croisière, en termes d'activités et en termes financiers ? Dans ce contexte, la municipalité propose de maintenir le même niveau de subvention, à 16000 €. Nous conservons un doute sur la gestion de cette association, surtout au regard du montant élevé de la subvention.

A titre de comparaison, cette somme dépasse de loin le total attribué aux Resto du cœur, au Secours Catholique, au secours populaire et à la croix rouge (11000 € pour tous les 4).

Pour ces raisons, nous nous abstenons.

ABSTENTION DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

- c. Subvention CROIX ROUGE 5000 € :

VOTE POUR

- d. Subvention CIEUX (Comité Interreligieux pour une Ethique Universelle et contre la Xénophobie)

2000 € demandés / 1000 € obtenus :

VOTE POUR

e. Subvention OGEC Ste Geneviève

Subvention pour 3 classes transplantées du 16 au 20 juin 2014 pour un montant de **11 661 €** en fonctionnement.

Pour plus d'informations,

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59362

Questions posées par **Alban Thomas et Jean-André Lasserre** – Groupe Tous pour Courbevoie :

1) *A Jean Spiri : à combien se monte le cout moyen des dépenses par enfant pour le public à Courbevoie ? Réponse de Jean SPIRI : Je vous ferai parvenir les chiffres sur les coûts d'un élève dans le public et dans le privé... Ces éléments n'ont pas été transmis.*

2) *76 enfants doivent faire ce séjour dont 66 de Courbevoie, + 3 enseignantes. La Ville paye-t-elle pour les 10 enfants hors Courbevoie ?*

Jean Spiri répond que la subvention ne concerne que les enfants qui habitent à Courbevoie.

VOTE POUR DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE, à l'exception de la Subvention ANIMACOEUR

6. Rénovation de l'aile Nord de l'école Lamartine – Demande de Subventions (Présentation de Jean Spiri)

Subvention demandée au Conseil Général (40% de la dépense HT, plafonné à 343 001 €) et au SIPPEREC - Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de communication - (20% des dépenses éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie – chauffage, climatisation, isolation et régulation électrique)

Intervention de Joëlle Paris - Groupe Tous pour Courbevoie:

Travaux nécessaires pour cette aile nord de l'école Lamartine, nous avons attiré l'attention du conseil à plusieurs reprises sur la situation dégradée de ce bâtiment lors de la précédente mandature, et notamment sur l'absence d'isolation phonique entre autres, le passage des trains sur la ligne SNCF longeant le bâtiment rendant les conditions de travail difficile dans les classes.

Nous avons quelques questions sur ce dossier :

1) ces travaux ont-ils commencé ?

2) Nous avons découvert à la consultation des dossiers un élément qui me paraît gravissime dans le diagnostic de l'architecte. Il semble que ce bâtiment de l'école Lamartine n'ai pas seulement besoin d'une rénovation thermique comme indiquée dans la délibération, ni phonique. Le bâtiment semble atteint de façon bien plus structurelle donc bien plus grave. En effet, l'architecte indique la présence de « poutres non stables au feu ».

Est-ce que cette partie du bâtiment considérée par l'architecte comme non stable au feu est encore en service ?

Questions annexes :

Si une partie du chantier se trouve av château du loir, ou si des engins de chantier lourds doivent emprunter cette voie, il faudra être très vigilant sur la sécurité piétonne compte tenu du passage des lycéens du collège Pompidou.

Les pavés de cette voie ayant déjà dus être remplacés, le passage éventuel d'engins lourds risque de les casser à nouveau.

Réponse de Jean Spiri :

- Travaux de juillet 2014 à juillet 2015
- Gymnase juillet 2015 à septembre 2015
- Mardi 10 juin réunion publique pour les profs et les parents d'élèves.
- Jeudi 19 juin pour les riverains.

C'est la gravité dégagée par l'architecte qui justifie cette réhabilitation lourde, d'où le montant élevé des travaux. Il ne s'agit pas d'établissement Pailleron.

La partie occupée est conforme au feu. Seules CERTAINES partie de la structure métallique ne sont pas stables au feu 1/2h.

Joëlle Paris intervient sur la compétence de la Commission de Sécurité, qui n'a pas vu l'instabilité au feu, alors que c'est dans le rapport de l'architecte.

VOTE POUR DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

7. Programme de rénovation des crèches pour 2014 - Demande de Subventions (Présentation d'Aurélie Taquillain)

Il s'agit de travaux d'économie d'énergie dans 3 crèches pour 2014 :

- Crèche du Zodiaque (10 000 € HT) – remplacement des châssis et fenêtres – travaux prévus entre le 28 juillet et le 22 août.
- Crèche Les Dominos (37 000 € HT) – **aucune info sur la nature des travaux et les dates d'intervention**
- Crèche Armand Silvestre (100 000 € HT)- remplacement des châssis et fenêtres – travaux prévus entre le 28 juillet et le 22 août.

Subventions demandées au Conseil Général, à la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) (20%) et au SIPPAREC (20%)

VOTE POUR DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

8. **Aménagement du jardin Raspail / Kilford – Demande de Subventions**
(Présentation de Bernard Accart)

Dans le cahier des charges, il est précisé que les travaux commenceront en **Mai 2014 pour une durée de 10 mois.**

- Travaux d'espaces verts (1 500 000 €) qui bénéficient d'un traitement spécifique des eaux pluviales pour éviter les rejets dans le réseau d'assainissement.
- 2821 m² en forme de L
- Objectif du jardin : jeux d'enfants, biodiversité, promenade
- Arrosage automatique télé géré
- Réhabiliter des murs de + de 3 m pour les rendre agréables.

L'étude sur l'évaluation des risques sanitaires est jointe au dossier du Conseil Municipal (transmise par mail jeudi 22/05 matin)

La subvention est demandée au Conseil Général et l'Agence de Bassin Seine Normandie.

VOTE POUR DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

9. **Aménagement du Centre de loisirs dans les locaux de l'ancienne trésorerie rue Auguste Beau – Demande de Subventions** (Présentation de Sandrine Locqueneux)

Projet d'un montant de 1 170 000 € TTC.

Une partie des travaux entrainera des économies d'énergie (isolation, changement de châssis, rénovation de l'installation électrique)

Demande de subvention au Conseil Général, la CAF et SIPPEREC

VOTE POUR DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

10. **Renouvellement du partenariat entre la Ville et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts de Seine pour la mise en œuvre de l'opération « Charte Qualité Confiance » CAP Accueil- Conseil** (Présentation par Guy Rayer)

Participation de la Ville à hauteur de 6 000 € TTC

- La charte existe depuis 1996.
- Sur le site dédié à la charte (<http://www.chartequilite-artisanat.com/charte-qualite-hauts-de-seine-92>), il existe 61 entreprises répertoriées sur Courbevoie. 514 entreprises sont répertoriées pour le 92.

VOTE POUR DU GROUPE TOUS POUR COURBEVOIE

3. DECISIONS MARCHES PUBLICS

a. Marché de communication attribué à GLOBAL CONSEIL – Intervention de Jean-André Lasserre

Il s'agit du marché lancé juste avant le 1^{er} tour des municipales et qui a donné lieu à un Communiqué de Presse du Groupe Tous pour Courbevoie, relayé sur son blog, et un courrier à Jacques Kossowski demandant l'annulation de la procédure en attendant les élections.

Le marché a été attribué à GLOBAL CONSEIL pour un montant de 186 720 € sur 2 ans. Depuis 2008, le marché est systématiquement attribué à cette entreprise pour un montant juste inférieur au seuil des marchés publics (207.000 €). Or dans ce nouveau marché, il s'agit d'une stratégie de communication de la Ville sur la durée du mandat. Pourquoi le marché est-il passé pour 2 ans alors qu'il pourrait l'être pour 6 ?

Patrick Gimonet répond :

Le choix de GLOBAL CONSEIL a été fait sur la méthode, la manière dont le prestataire compte mener la stratégie de communication. 5 cabinets ont retiré le dossier, 4 ont répondu, 3 ont donné suite à la négociation.

*Le rapport d'analyse des offres vous sera communiqué **(le rapport n'a pas encore été communiqué malgré un courrier de relance)***

Le ton monte lorsque Jean-André Lasserre fait remarquer à Jacques Kossowski que le cabinet propose un « séminaire d'élus » pour la communication, et qu'il compte bien recevoir une invitation. Jacques Kossowski se montre très énervé.

Blogs sur le sujet :

9 mars 2010

http://courbevoie.typepad.fr/une_autre_ambition_pour_c/2010/03/courbevoie-100000-euros-de-communication-pour-la-majorit%C3%A9-municipale-ump.html

6 avril 2012

http://courbevoie.typepad.fr/une_autre_ambition_pour_c/2012/04/courbevoie-les-habitants-contraints-de-financer-la-communication-politique-du-maire-ump.html

20 mars 2014

http://courbevoie.typepad.fr/une_autre_ambition_pour_c/2014/03/courbevoie-un-appel-doffre-tres-politique-a-quelques-jours-de-lelection.html

La réponse à l'appel d'offres de GLOBAL CONSEIL a été communiquée.

Ce qu'il faut en retenir :

1. La communication se professionnalise à l'extrême, les élus sont coachés, c'est une véritable machine de guerre.
2. La Ville oriente sa communication exclusivement sur le domaine économique, international, numérique, futuriste et stratégique dans la perspective de la Métropole.
3. La stratégie de communication est totalement modifiée (prendre exemple sur la City de Londres, Cluster...)
4. Les difficultés quotidiennes des Courbevoisiens sont totalement absentes de cette stratégie.
5. Les orientations attendues étaient manifestement connues de Global Conseil (et pas des autres candidats...)

b. COFELY GDF SUEZ

RAS

4. QUESTIONS ORALES

Les questions orales ont été envoyées à la Mairie le jeudi 22 mai à 23h10

Jacques Kossowski répond aux questions du Conseil Municipal du 28 avril considérant que les questions orales ne sont pas arrivées dans les délais. Les services affirment que le mail a été reçu vendredi 23 à 23h10 et non 22.

Jean-André Lasserre menace de quitter la séance du Conseil Municipal et de faire savoir que les droits de l'opposition ne sont pas respectés.

Jacques Kossowski, sous la pression des élus de la majorité, accepte de répondre aux questions

Question 1 :

Il est précisé dans les modalités d'inscription aux divers temps d'accueil et activités proposées aux écoliers pour la rentrée 2014 que les dossiers ne seront pris en compte qu'à condition que le compte famille ne soit pas débiteur au moment de l'inscription.

Certaines situations peuvent nécessiter plus de souplesse. Compte tenu du mode d'inscription par internet, comment les situations problématiques des familles fragiles pourront-elles être abordées ?

Réponse de Jean Spiri et Sandrine Locqueneux : un délai de 8 jours est laissé aux familles pour qu'elles régularisent leur situation. Elles sont prévenues par SMS, et peuvent payer la ½ de leur dette dans un délai d'une semaine et le solde en fin de mois.

Question 2 :

La Délégation de Service Public de chauffage urbain (chaufferie Charras) doit prendre fin en 2016. Il convient d'anticiper la suite bien en amont de l'échéance, qui engagera sans doute la ville pour une durée bien supérieure. A quelle date un groupe de travail incluant l'opposition sera-t-il lancé ?

Marie-Pierre Limoge et Jacques Kossowski répondent : « Très prochainement, et l'opposition sera associée au groupe de travail ».

Prochain CM le 23 juin à 20 heures